

**Date de dépôt du dossier :**  
**Judi 30 juin de 12h30 à 17h30 /mercredi 06 juillet de 08h00 à 17h30**  
**ou par courrier sous 10 jours à réception du dossier**

Vous trouverez tous renseignements sur l'organisation et les heures de rentrée scolaire dans le document joint.

## **TRANSPORTS**

Les formalités concernant les transports sont du domaine exclusif des familles. N'attendez pas la rentrée pour vous renseigner sur les lignes existantes et les horaires (Conseil Général, service des transports : Tél 03 86 72 88 48, Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, Mairies, Rapides de Bourgogne...)

Vous devez vous inscrire via internet :

sur le site : **vivacité.fr** si vous dépendez de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

sur le site : **www.bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires** dans tous les autres cas.

Pour les **demi-pensionnaires**, une navette quotidienne est assurée entre Auxerre et le lycée, desservant la gare routière et la gare SNCF.

Pour les **internes** :

- Sens-La Brosse : Ligne 805 – itinéraire LR805 Bis/A
- Puisaye-La Brosse: Circuit 821 – itinéraire 821/A(Toucy, Saint fargeau, Bléneau) puis navette (gare routière-Lycée).
- Chablis-Tonnerre-La Brosse : ligne 803 – itinéraire LR 803/A Arrêt au lycée
- Avallon-La Brosse : ligne 810 – itinéraire LR810/A puis navette (gare routière-Lycée).

## **FRAIS D'INTERNAT – RESTAURATION – FRAIS A LA CHARGE DES FAMILLES**

### Tarifs de pension annuelle 2022

**1 600 €** pour un interne

**585 €** pour un demi-pensionnaire 5 jours

**498 €** pour un demi pensionnaire 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

A ce jour les tarifs définitifs ne sont pas encore connus. Ils seront révisés pour l'année civile 2023 lors du Conseil d'Administration de novembre.

Le premier trimestre s'élèvera à **577,78 €** pour un interne, **211,25 €** pour un demi-pensionnaire 5 jours et **179,84 €** pour un demi-pensionnaire 4 jours .

Par ailleurs, pour les nouveaux élèves internes, un chèque de dépôt de garantie de **50 €** libellé à l'ordre de l'Agent comptable est à joindre au dossier d'inscription. Prévoir également **pour tous les élèves** un chèque de **50 €** pour les livres fournis par le Conseil régional. Ces chèques seront encaissés en début d'année. Le montant sera restitué au départ de l'élève de l'établissement si aucune dégradation n'est constatée.

Frais à la charge des familles : Se conférer au tableau ci-dessous

Classe	Nouveaux élèves	Anciens élèves
3ème	16,28 €	10,35 €
Seconde « Productions »	17,19 €	11,26 €
Seconde NJPF	17,64 €	11,71 €
Seconde Générale	15,83 €	9,90 €
Première STAV AVE & PA	16,96 €	11,03 €
Terminale STAV AVE & PA	9,90 €	9,90 €
Première CGEA	18,09 €	12,16 €
Terminale CGEA	10,58 €	10,58 €
Première générale	15,83 €	9,90 €
Terminale Générale	9,90 €	9,90 €

Ils couvrent les frais postaux, la carte de cantine et les photocopies personnelles limitées à 100 pages. En cas d'épuisement de ce forfait, les élèves peuvent recharger leur carte en cours d'année auprès du service comptable.

La carte de cantine est attribuée pour la durée totale du cycle d'études. En cas de perte, une nouvelle carte pourra être obtenue auprès du service comptable contre paiement de **5,93 €** (pour une carte code barres et puce : accès service restauration et locaux). **N'OUBLIEZ PAS D'APPORTER VOTRE CARTE POUR LE JOUR DE LA RENTREE POUR LES ANCIENS ELEVES .**

**Le montant des frais à la charge des familles est exigible à l'inscription et n'est pas remboursable en cas de démission au-delà de 15 jours à compter de la date de rentrée.**

#### Autres frais

**Clé d'internat** : une clef ou un badge sécurisé est attribué(e) à chaque élève interne. En cas de perte ou de détérioration, le remplacement sera facturé au prix de revient de cet équipement.

#### Paiement des pensions - Abattements

Les montants trimestriels, forfaitaires, ne donneront lieu à aucune remise d'ordre en cas de départ prématuré. Un abattement de 70 % (pour les internes) et 75 % (pour les DP4 et DP5) est pratiqué sur les prix de pension pendant les périodes de stages. En cas d'absence pour maladie supérieur à deux semaines et sur présentation d'un certificat médical, l'abattement est total.

Les changements de régime d'internat-restauration en cours d'année scolaire, ne peuvent s'effectuer qu'aux conditions suivantes :

- **sur demande écrite de la famille 15 jours au moins avant le début du trimestre concerné**
- **et pour un trimestre entier (tout trimestre commencé dans un régime donné est dû).**

#### VOYAGES D'ETUDES

Un voyage d'études d'une semaine en France est prévu au cours de l'année scolaire . Les classes concernées sont :

- 1ère STAV AVE & PA
- 1ère CGEA

Le tarif forfaitaire maximum qui pourra être demandé aux familles sera fixé par le prochain conseil d'administration.

#### STAGES

Au cours de l'année scolaire, les élèves doivent effectuer plusieurs semaines de stage pratique. La recherche de stage est à l'initiative des élèves et de leur famille. Toutefois, l'établissement est à leur disposition pour leur fournir toute aide nécessaire.

Classes	Nombre de semaines de stage
3ème	2
2nde Productions et 2nde NJPF	6
1ère STAV AVE & PA	5
1ère Pro CGEA	11
Term Pro CGEA	3

#### VACCINATIONS

Les élèves doivent être à jour des vaccinations obligatoires. Il est rappelé qu'aucune convention de stage ne sera signée sans avoir au préalable justifié des vaccinations mises à jour. **Joindre une photocopie des pages renseignées du carnet de vaccinations (obligatoire).**

#### POUR INFORMATION

Durant la période des vacances scolaires, le lycée est ouvert **du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00**

→ **du vendredi 08 juillet au vendredi 29 juillet 2022**

→ **du lundi 22 août au mercredi 31 août 2022**

**Concernant la date et les horaires pour la rentrée, nous vous invitons à consulter soit le site internet de l'établissement [www.terresdelyonne.com](http://www.terresdelyonne.com)**

**soit l'Espace Numérique de Travail : <https://legtpa-d-auxerre.eclat-bfc.fr/>**

**ou appeler le lycée au 03 86 94 60 00 à compter du 22 d'août 2022**